

COMPTE RENDU SOMMAIRE

CONSEIL MUNICIPAL DU 13 AVRIL 2017

Le Maire ouvre la séance à 18h15

Présents :

Mmes et MM. RAKIC, BOLZE, CAILLAUD, BECQUET, BRAVARD, VUITTENEZ, LEVIEL, JACQUET, MERVILLE, ROUX, Adjoints
Mmes et MM. HENNEQUIN, LABEAUNE, CHATEAU, FALCE, COSTE, CHAMPION, DAHLEN, BIANCHI, LAGRANGE-MARTINET, BOUTEILLER-DESCHAMPS, LONGIN, GLOAGUEN, JONDOT-PAYMAL, BOUILLET, THOMAS, Conseillers Municipaux

Secrétaire : M. FAIVRE

Ont donné pouvoir : Mme DIERICKX à M. GLOAGUEN
Mme MONNOT à Mme LEVIEL
M. TRIFFAULT-
MOREAU à Mme BRAVARD
Mme VIAL à M. FAIVRE
M. FEVRE à M. FALCE

Pendant son absence de séance :

Mme BELISSANT- à Mme RAKIC
REYDET

Avant leur arrivée en séance :

Mme DIEZ à M. CHAMPION
M. CANCEL à M. ROUX

Avant d'aborder l'ordre du jour, le Maire laisse la parole à Alexis FAIVRE, secrétaire de séance, pour un bref rappel des décisions qui ont été prises lors de la dernière séance.

Il informe qu'il convient de corriger, dans le PV de la séance précédente, une erreur qui s'est glissée en page 5, en ce qui concerne le rapport "Soutien à la Vie Associative" ; il faut lire : « *le club BMX va prendre en charge la rénovation de la piste, tandis que la Ville financera de son côté l'éclairage à hauteur de 7 000 €* » et non 70 000 € comme indiqué par erreur dans le PV.

Le Maire demande si le procès-verbal de la séance précédente appelle d'autres remarques de la part des membres du Conseil Municipal.

M. THOMAS demande que l'on corrige dans le PV en page 4, rapport 8 "Soutien à la Vie Associative – Répartition des Subventions", - l'Association "L'Ivresse des Beaux Vers" et non des "Beaux Verres" comme indiqué par erreur.

Aucune autre observation n'étant formulée, le procès-verbal de la séance du 19 janvier 2017 est approuvé à l'unanimité.

ORDRE DU JOUR

→ EXAMEN DES DOSSIERS INSCRITS A L'ORDRE DU JOUR

RAPPORT 1 – DELEGATION AU MAIRE EN VERTU DE L'ARTICLE L 2122-22 DU CGCT

(rapporteur : M. SUGUENOT)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, donne acte au Député-Maire de sa communication relative aux décisions prises en vertu de cette disposition.

RAPPORT 2 – DESIGNATION D'UN NOUVEL ELU POUR SIEGER AU SEIN DE L'ASSEMBLEE GENERALE DE L'OGECIC SAINT-CŒUR ET NOTRE-DAME

(rapporteur : M. SUGUENOT)

Le Conseil Municipal, après avoir décidé à l'unanimité de procéder à un vote à main levée,

- décide de rapporter la délibération du 10 avril 2014 portant désignation des élus pour représenter la Ville au sein de l'établissement Saint-Cœur et Notre-Dame,
- valide la modification à apporter à ladite délibération, à savoir que les élus désignés sont appelés à siéger à l'Assemblée Générale de l'OGECIC Saint-Cœur et Notre-Dame, organisation de gestion de l'établissement,
- désigne, pour siéger au sein de cette Assemblée, M. Xavier COSTE, en remplacement de Mme DIERICKX, en qualité de titulaire,
- confirme les autres désignations faites par délibération du 10 avril 2014, à savoir :
 - ✓ en qualité de titulaire : Mme DIEZ
 - ✓ en qualité de suppléant : M. FALCE, Mme LONGIN

RAPPORT 3 – FONCTIONNEMENT DES ECOLES – REPARTITION DES CHARGES CONSTATEES AU COMPTE ADMINISTRATIF 2016

(rapporteur : M. RAKIC)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- adopte la répartition des charges de fonctionnement des écoles publiques et privées telle que présentée et dont le détail se trouve dans les délibérations prises à cet égard,
- autorise le Maire à signer les conventions à intervenir.

RAPPORT 4 – AVENANT A LA CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE LOCAUX MUNICIPAUX AU PROFIT DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION

(rapporteur : Mme RAKIC)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- approuve les termes de l'avenant à la convention du 29 septembre 2015 à passer avec la Communauté d'Agglomération BEAUNE Côte et Sud, pour la mise à disposition de locaux et espaces situés dans l'enceinte de l'Ecole Maternelle des Blanches Fleurs, afin d'accueillir la crèche "La Cabotte" pendant toute la durée des travaux des locaux qu'elle occupe habituellement, rue de l'Enfant,

- note que cet avenant entre en vigueur à compter du 1^{er} janvier et jusqu'au terme de la convention initiale et que le montant de la compensation financière annuelle s'élèvera à 11 613,25 €,
- autorise le Maire à signer le document contractuel avec le Président de la Communauté d'Agglomération.

Arrivée de Mme DIEZ, à 18h35
Départ de Mme BELISSANT-REYDET, à 18h35

RAPPORT 5 – ORGANISATION DES SERVICES
(rapporteur : Mme RAKIC)

Le Conseil Municipal est appelé à examiner les différents points suivants concernant l'organisation des services :

❖ **Consultation électorale : taux des heures supplémentaires**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de porter le taux de rémunération des responsables de bureau au 6^{ème} échelon du grade de rédacteur.

❖ **Evolutions de Postes :**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve les évolutions de postes suivantes :

Direction / Service	Grade correspondant au poste vacant actuel	Grade correspondant au poste vacant transformé	Justificatif
Direction des Patrimoines et des Paysages Urbains	Adjoint technique principal 2 ^{ème} classe	Adjoint technique territorial	Demande de mutation
Direction des Patrimoines et des Paysages Urbains	Adjoint technique principal 1 ^{ère} classe	Adjoint technique territorial	Démission pour Création d'entreprise
Direction des Patrimoines et des Paysages Urbains	Agent de maitrise principal	Adjoint technique territorial	Démission pour Création d'entreprise
Direction des Patrimoines et des Paysages Urbains	Agent de maitrise	Adjoint technique territorial	Demande de mutation
Direction des Patrimoines et des Paysages Urbains	Agent de maitrise	Adjoint technique territorial	Mobilité interne
Direction des Patrimoines et des Paysages Urbains	Adjoint Technique principal 2 ^{ème} classe	Adjoint technique territorial	Demande de mutation effective au 1 ^{er} mai 2017
Direction des Patrimoines et des Paysages Urbains	Agent de maitrise	Adjoint technique territorial	Retraite au 30 juin 2016
Archives	Adjoint territorial du patrimoine	Adjoint du patrimoine principal 2 ^{ème} classe	Démission
Police Municipale	Adjoint technique 2 ^{ème} classe	Agent social 2 ^{ème} classe	Mobilité interne

❖ **Schéma de Mutualisation : Actualisation au 1^{er} juillet 2017**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- accepte le transfert de la Communauté d'Agglomération BEAUNE Côte et Sud à la Ville de BEAUNE, les services Reprographie/Courrier et Documentation,
- note qu'une mise à disposition de ces deux services auprès de la Communauté d'Agglomération sera maintenue dans les conditions suivantes :
 - 50% pour le service Reprographie/Courrier,
 - 17% (à l'identique de la mise à disposition précédente et qui correspond au nombre d'abonnements souscrits) pour le service Documentation.

RAPPORT 6 – CONVENTION DE MECENAT AVEC LE CHATEAU DE POMMARD

(rapporteur : Mme CAILLAUD)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- approuve le mécénat avec le Château de Pommard, prenant la forme d'un soutien financier pour la restauration de documents du fonds ancien conservés aux Archives Municipales de BEAUNE,
- note que la contribution financière, d'un montant de 3 000 €, sera versée à la Ville sur une période de trois années, selon l'échéancier suivant : 1 000 € en mai 2017, 1 000 € en mai 2018 et 1 000 € en mai 2019,
- autorise le Maire à signer la convention de mécénat et tout document contractuel à intervenir

RAPPORT 7 – ORGANISATION DE L'EXPOSITION MICHEL TOURLIERE – RETROSPECTIVE

(rapporteur : Mme CAILLAUD)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- approuve l'organisation d'une exposition rétrospective consacrée à l'œuvre (tapisseries, gouaches, dessins, peintures) de Michel TOURLIERE qui se déroulera du 1^{er} juin au 26 novembre 2017 au Musée des Beaux-Arts dans le bâtiment Porte Marie de Bourgogne, à BEAUNE et dans les conditions proposées, dont le détail se trouve dans la délibération prise à cet égard,
- vote les tarifs des articles proposés à la vente dans les boutiques des Musées tels que présentés,
- autorise le Maire à signer les conventions avec les différents partenaires de la Ville, qu'ils soient publics ou privés,
- décide d'inscrire 5 000 € dépenses et en recettes, pour le mécénat de la maison JADOT, ces crédits ayant été prévus dans la Décision Modificative, objet d'une délibération séparée.

RAPPORT 8 – BILLET JUMELE 2016 HOSPICES/MUSEES

(rapporteur : Mme CAILLAUD)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- décide de reconduire le principe de billet jumelé pour la saison 2017, à compter du 1^{er} juin et jusqu'au 19 novembre 2017,
- adopte les tarifs ci-après :

Droits d'entrée :	Tarif	Part Hospices de BEAUNE	Part Ville de BEAUNE
Adultes individuels	12,30€	7,50€	4,80 €
Adultes en groupes (10 personnes)	8,90€	6,50€	2,40 €
Etudiants, familles nombreuses (sur présentation d'un justificatif)	7,90 €	5,50€	2,40 €
Jeunes de 10 à 18 ans (individuels)	4,50 €	3,00 €	1,50 €
Jeunes de 10 à 18 ans (groupes 10 personnes)	4,20 €	2,50 €	1,70€
Enfant de – de 10 ans	Gratuit	Gratuit	Gratuit
Un chauffeur et un accompagnateur par groupe, journalistes, agents d'accueil de Bourgogne (Carte Tourisme Pass Pro)	Gratuit	Gratuit	Gratuit

- autorise le Maire à signer la convention avec le Directeur des Hospices Civils de BEAUNE.

RAPPORT 9 – VENTE D'OUVRAGES OBSOLETES APPARTENANT A LA BIBLIOTHEQUE GASPARD MONGE

(rapporteur : Mme CAILLAUD)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- approuve la vente d'ouvrages obsolètes de la Bibliothèque,
- autorise la Bibliothèque à sortir ces documents de l'inventaire,
- décide la mise en vente de ces ouvrages au prix unitaire de 1 € lors de braderies organisées par la Bibliothèque.

RAPPORT 10 – TRANSFERT DE PROPRIETE DES DEPOTS D'ETAT AUX MUSEES DE BEAUNE

(rapporteur : Mme CAILLAUD)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- accepte le transfert de propriété de l'Etat à la Ville, des deux pressoirs 2008.1.1 (1938.195.1) et D. 46.4.1 (46.120.1), actuellement exposés dans la Cuvrie du musée du vin de Bourgogne,
- autorise le Maire à signer les documents à intervenir.

RAPPORT 11 – RELATIONS CONTRACTUELLES ENTRE LA VILLE, LES ASSOCIATIONS ET AUTRES ORGANISMES

(rapporteur : M. GLOAGUEN)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- autorise le Maire à signer la convention avec l'Association Guillaume DUFAY, pour l'organisation du Festival International d'Opéra Baroque qui aura lieu du 7 au 30 juillet 2017,
- approuve la mise à disposition de locaux municipaux au profit des associations et organismes publics suivants, selon les conditions énoncées dans les conventions :
 - l'Association des Climats du Vignoble de Bourgogne – Patrimoine Mondial, pour l'occupation de locaux sis Porte Marie de Bourgogne, pendant un an à compter du 15 avril 2017,
 - l'Office de Tourisme Intercommunal, pour l'occupation de locaux réservés à l'accueil et à l'information des touristes situés dans l'enceinte du bâtiment « Porte Marie de Bourgogne », pendant 3 ans à compter du 1^{er} janvier 2017, ainsi que des locaux municipaux situés au rez-de-chaussée dans l'enceinte des Halles,
- autorise le Maire à signer les conventions à intervenir.

RAPPORT 12 – DEMANDE DE MISE A DISPOSITION GRATUITE DE L'HISTORIAL DE LA MEMOIRE ET DE L'AMITIE FRANCO-AMERICAINE PAR L'ASSOCIATION DE SAUVEGARDE DE L'HERITAGE MILITAIRE DE BOURGOGNE

(rapporteur : M. GLOAGUEN)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- approuve la mise à disposition gratuite de l'Historial de la Mémoire et de l'Amitié franco-américaine sis rue du Docteur Tassin, à l'Association de Sauvegarde de l'Héritage Militaire de Bourgogne, pour l'organisation d'une exposition permanente qui se tiendra du 1^{er} mai au 31 décembre 2017,
- autorise le Maire à signer le document contractuel à intervenir.

Retour de Mme BELISSANT-REYDET à 19h10

RAPPORT 13 – MODALITES D'ORGANISATION SPORTIVE DU SEMI-MARATHON DE LA VENTE DES VINS DE BEAUNE

(rapporteur : M. VUITTENEZ)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- autorise la reprise de l'organisation sportive du Semi-Marathon de la Vente des Vins de BEAUNE et des différentes courses proposées à cette occasion, par la Ville, tout en conservant un partenariat coopératif avec BEAUNE Athlétisme 21 et l'ensemble des associations beaunoises engageant des bénévoles,
- autorise le Maire à :
 - modifier la régie de la Direction des Sports,
 - signer tous documents contractuels à intervenir.

RAPPORT 14 – FINANCEMENT DE L'ACTIVITE DES ESPACES BEAUNOIS - DISPOSITIF REAAP

(rapporteur : Mme MERVAILLE.)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- confirme l'intérêt qu'il porte à la poursuite des actions de soutien à la parentalité dans les Espaces Beaunois,
- approuve la liste des cinq projets faisant l'objet d'une demande de subvention auprès de la Direction Départementale Déléguée de la Cohésion Sociale :
 - « Ateliers Parents-Enfants »,
 - « Cuisiner avec mes enfants »,
 - « La communication bienveillante au sein de la famille »,
 - « Les pratiques numériques »,
 - « Pause parents »
- autorise le Maire à signer la convention type d'engagement et de financement proposée.

RAPPORT 15 – MODIFICATION DES STATUTS DU SICECO

(rapporteur : M. BECQUET)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- valide la proposition de nouveaux statuts du SICECO telle que présentée,
- prend note de l'erreur matérielle mentionnée dans la délibération du Comité du SICECO du 1^{er} février, à savoir la date de l'arrêté préfectoral validant la précédente révision des statuts du Syndicat est celle du 29 avril 2016

Arrivée de M. CANCEL, à 19h15

RAPPORT 16 – SUPPRESSION DU PASSAGE A NIVEAU RUE DE LA CROIX NOIRE – CLOTURE DE L'ENQUETE PUBLIQUE

(rapporteur : M. BECQUET)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- réitère son avis favorable sur la suppression du passage à niveau rue de la Croix Noire, afin que l'enquête publique soit close,
- prend note que la pose d'une clôture pour sécuriser les lieux sera faite au frais de la SNCF.

RAPPORT 17 – RENOUELEMENT DE FERMAGE A M. PERTUZOT

(rapporteur : M. BECQUET)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- décide de renouveler le fermage au profit de M. PERTUZOT sur les parcelles communales aux lieux-dits « La Grande Genève » et « La Brosse » et dont le bail rural sera reconduit dans les conditions suivantes :
 - durée : 9 années entières et consécutives
 - montant du fermage déterminé annuellement lors de la parution de l'arrêté préfectoral ad-hoc,
 - frais d'acte authentifiant ce renouvellement à la charge du preneur.
- autorise le Maire à signer tout document à intervenir.

RAPPORT 18 – REALISATION D'UN PARKING RUELLE MORLOT - BILAN ET TARIF

(rapporteur : M. BECQUET)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- approuve le bilan prévisionnel de l'opération permettant la création d'environ 100 emplacements de stationnement ruelle Morlot, sur le terrain récemment acquis sur la Société KRITER,
- approuve le principe de cession d'environ 30 emplacements sur la centaine disponible,
- fixe le tarif de cession d'un emplacement dans ce parking de surface à 14 000 €, frais et taxes non compris à charge de l'acquéreur,
- autorise le Maire à déposer les dossiers d'autorisation d'urbanisme notamment le permis de démolir l'appentis existant, permis d'aménager.

RAPPORT 19 – MISE A DISPOSITION RECIPROQUE DE TERRAINS ENTRE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION BEAUNE COTE ET SUD ET LA VILLE DE BEAUNE

(rapporteurs : MM. COSTE - BECQUET)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- accepte la mise à disposition de la Ville de BEAUNE du terrain situé sur le bassin centre-ville, derrière l'actuel parking de Cap Cinéma, afin d'y construire un parking public, quand ce foncier sera définitivement la propriété de la Communauté d'Agglomération,
- autorise CAP CINEMA à déposer par anticipation une demande de permis de construire pour la création d'une 7ème salle en extension du miniplexe existant dans l'emprise du parking communal actuel
- décide de mettre à disposition de la Communauté d'Agglomération la parcelle cadastrée CE 155 de 1 374 m² à BEAUNE en contrebas de la route de Savigny afin qu'elle puisse y construire un bassin de rétention enterré,
- mandate le Maire afin de signer :
 - la convention à intervenir avec la Communauté d'Agglomération réitérant les principes susmentionnés,
 - l'ensemble des documents relatifs à cette opération, afin également d'engager l'enquête publique requise préalablement au déclassement domanial du terrain d'emprise de la nouvelle salle dont la configuration et la superficie seront définitivement arrêtées par un géomètre.

RAPPORT 20 – DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DU FONDS D'AMORÇAGE POUR L'ACQUISITION DE MATERIEL NECESSAIRE AU DISPOSITIF DE PROCES-VERBAL ELECTRONIQUE – ACQUISITION DE DEUX TERMINAUX SUPPLEMENTAIRES

(rapporteur : M. ROUX)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorise le Maire :

- à solliciter une subvention auprès de Mme la Préfète de Côte-d'Or, au titre du fonds d'amorçage pour l'acquisition de matériel nécessaire au dispositif de Procès-Verbal électronique -PVe-, pour l'acquisition de deux terminaux supplémentaires afin d'équiper tous les agents de la Police Municipale de ce type de matériel,
- à signer tout document contractuel nécessaire à la réalisation de ce projet.

RAPPORT 21 – UNION DU COMMERCE BEAUNOIS – LA BOUTIQUE DE DEMAIN – DEMANDE D'OCCUPATION GRATUITE DU DOMAINE PUBLIC

(rapporteur : M. BOLZE)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, accorde la gratuité de l'occupation du domaine public à l'Union du Commerce Beaunois, dans le cadre de son opération « La boutique de demain », organisée du 3 au 12 mai prochain, avec la mise en place de deux containers de démonstration positionnés sur l'esplanade de la place Madeleine.

RAPPORT 22 – MODIFICATION TARIFAIRE RELATIVE A UNE ACTION COMMERCIALE, PUBLICITAIRE OU DE MARKETING

(rapporteur : M. BOLZE)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de rectifier le tarif d'occupation du domaine public pour une action commerciale, publicitaire ou de marketing, fixé au m² (au lieu du ml inscrit par erreur).

RAPPORT 23 – CREATION DE TARIFS POUR LES MANIFESTATIONS SPORTIVES ASSOCIEES A LA VENTE DES VINS

(rapporteur : M. CHAMPION)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- décide la création de tarifs pour les courses pédestres associées à la Vente des Vins, suite à la reprise en gestion municipale de ces événements, objet d'une délibération séparée,
- fixe les montants à :

FOULEES BEAUNOISES

Règlements	Avant le 01/06/2017	Du 01/06/2017 au 18/11/2017
En ligne (sportinnovation.fr)	16 €	21 €
En direct (courriers et sur place)	15 €	20 €
Conventions Partenariat/associations	0 €	0 €

SEMI-MARATHON

Règlements	Avant le 01/06/2017	Du 01/06/2017 au 18/11/2017
En ligne (sportinnovation.fr)	21 €	26 €
En direct (courriers et sur place)	20 €	25 €
Conventions Partenariat/associations	0 €	0 €

RAPPORT 24 – GROUPEMENTS DE COMMANDES

(rapporteur : M. CHAMPION)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- approuve la création de groupements de commandes suivants :
 - fourniture de chèques cadeaux multi enseignes avec la Communauté d'Agglomération et le CCAS, cette dernière étant désignée coordonnateur du groupement et assurera à ce titre la gestion des procédures complètes de passation des marchés publics,

- acquisition de papier avec la Communauté d'Agglomération, cette dernière étant désignée coordonnateur du groupement et assurera à ce titre la gestion des procédures complètes de passation des marchés public,
 - fourniture de carburants avec la Communauté d'Agglomération, la Ville de BEAUNE étant désignée coordonnateur du groupement et assurera à ce titre la gestion des procédures complètes de passation des marchés publics,
- autorise le Maire à signer les conventions définissant les modalités de la mise en œuvre de ces trois groupements de commandes.

RAPPORT 25 – TAXES ET PRODUITS IRRECOUVRABLES – ADMISSION EN NON-VALEUR ET EXTINCTION DE CREANCES

(rapporteur : M. CHAMPION)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- accepte l'admission en non-valeur des taxes et produits irrécouvrables et l'extinction de créances, dont le détail figure en annexe jointe à la délibération,
- autorise le Maire à faire procéder aux opérations comptables nécessaires.

RAPPORT 26 – UTILISATION DE LA DOTATION DE SOLIDARITE URBAINE – BILAN 2016

(rapporteur : M. CHAMPION)

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, donne acte au Maire de sa communication relative à l'utilisation de la Dotation de Solidarité Urbaine -DSU- attribuée en 2016 s'élevant à 301 801 €.

RAPPORT 27 – DECISION MODIFICATIVE – MOIS DE FEVRIER – MARS – AVRIL 2017

(rapporteur : M. CHAMPION)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 32 voix pour et 3 abstentions, autorise le Maire à faire procéder à la régularisation d'opérations comptables décrites dans la délibération.

RAPPORT 28 – POLITIQUE FISCALE DE LA VILLE POUR 2017

(rapporteur : M. CHAMPION)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve pour 2017 le maintien du taux des trois taxes relevant de la compétence du Conseil Municipal, à savoir :

	2017
T.H.	12,60%
T.F.N.B.	30,25 %
T.F.B.	21,72 %

L'ordre du jour étant épuisé, la séance du Conseil est levée à 19h45.

Affiché le 20 avril 2017

Les délibérations prises par le Conseil Municipal lors de la présente séance sont consultables à l'Hôtel de Ville. Tout renseignement peut être donné auprès de la Direction Générale des Services du lundi au vendredi de 9 H 00 – 12 H 00 / 14 H 00 – 17 H 00